

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00073

Numéro SIREN : 824 911 168

Nom ou dénomination : A DAY

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2019 sous le numéro de dépôt 3757

1

BILAN SIMPLIFIÉ

TRIBUNAL DE COMMERCE
DGFIP N° 2033-A 2019

- 7 AOUT 2019

SALON-DE-PROVENCE

Neant ☐ *Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A DAY

Adresse de l'entreprise 189 Traverse des Genets 13410 LAMBESC

Numéro SIRET* 8 2 4 9 1 1 1 6 8 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

				Exercice N clos le 31/12/2018	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial*	010		012	
	Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	1 415	030	399
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
Total I (5)		044	1 415	048	399
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	2 956	070	2 956
	Autres* (3)	072	2 978	074	2 978
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	10 518	086	10 518
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	16 452	098	16 452
Total général (I + II)		110	17 868	112	399
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	132	1 320		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	4 950		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	7 370		
	Total II	154			
Provisions pour risques et charges					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 961		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	1 307		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	10 097		
Total général (I + II + III)		180	17 468		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A DAYNéant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	2 814	210	88 617
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons	215		214	
			intracommunautaires	217	40	218	784
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)					222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	89 401
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	56 576
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	26 233
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	337		244	364
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	399
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262	3
			260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	83 578
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	5 823
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	
	Produits exceptionnels				(IV)	290	
	Charges financières				(V)	294	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		(VI)	300	
			348				
Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	873	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	4 950
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	4 950	314	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	873	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Détachements	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)				992		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	5 823	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	5 823	372			

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A DAY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 17 468 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 950 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

 Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

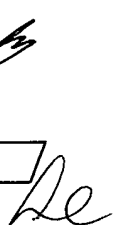


Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		1 416		1 416
Immobilisations financières				
Total		1 416		1 416
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		400		400
Immobilisations financières				
Total		400		400
ACTIF NET				1 016



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 934 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 956	2 956	
Autres	2 978	2 978	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	5 934	5 934	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.




Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 10 098 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 961	1 961		
Dettes fiscales et sociales	1 758	1 758		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 379	6 379		
Produits constatés d'avance				
Total	10 098	10 098		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	3 423			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 308 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	816
Total	816

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	85 802	2 815	88 617
Produits des activités annexes	744	40	784
TOTAL	86 546	2 855	89 401




A DAY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 189 Traverse des Genets

13410 LAMBESC

824 911 168 RCS SALON DE PROVENCE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des deux derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Total des immobilisations corporelles	1 016		100.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 016		100.00
ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés	2 956		100.00
Autres créances	2 978	140	NS
Créances	5 934	140	NS



Disponibilités	10 518	7 738	35.93
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	10 518	7 738	35.93
TOTAL ACTIF CIRCULANT	16 453	7 878	108.84
TOTAL ACTIF	17 468	7 878	121.74
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	1 000	1 000	0.00
Réserve légale	100		100.00
Autres réserves	1 320		100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 950	4 420	11.99
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	7 371	5 420	35.98
AUTRES FONDS PROPRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 961	960	104.33
Autres dettes	8 137	1 498	443.18
TOTAL DETTES	10 098	2 458	310.86
TOTAL PASSIF	17 468	7 878	121.74

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	89 401	22 973	289.16
Coût des achats et charges externes	82 810	17 704	367.76
VALEUR AJOUTEE	6 591	5 269	25.09
Impôts, taxes et versements assimilés	365	69	428.72
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	6 226	5 200	19.73
Autres produits			38.46
Dotations aux amortissements et provisions	400		100.00
Autres charges	3		100.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 823	5 200	11.98
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	5 823	5 200	11.98
Impôt sur les bénéfices	873	780	11.92
RESULTAT NET COMPTABLE	4 950	4 420	11.99

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 89 401 € contre 22 973 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 289.16 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 83 578 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 400 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 5 823 € contre 5 200 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 11.98 %.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 873 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 4 950 €, représentant 5.54 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 11.99 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 4 420 €, soit 19.24 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 4 950.31 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	4 950.31 €
- Une somme de	4 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	4.00 €
- et le solde, soit	950.31 €
au compte "Autres réserves"	



Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2017	3 000.00	3.00	3 000.00		0.00	0.00

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président



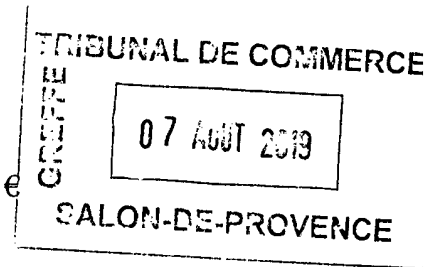
A DAY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 189 Traverse des Genets

13410 LAMBESC

824 911 168 RCS SALON DE PROVENCE



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN **DATE DU 30 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

et le trente juin, à neuf heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la présidente, par lettre simple en date du 15 juin 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Laurence BEHOT préside la séance en qualité de présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 1 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion de la présidente,
- le texte des résolutions proposées.

Puis la présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la présidente, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la présidente sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la présidente,
- Affectation des résultats,

- Examen du rapport spécial de la présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Questions diverses

Madame la présidente donne lecture du rapport de gestion .

Il est rappelé, par la présidente, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, la présidente précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 4 950.31 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	4 950.31 €
- Une somme de	4 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	4.00 €
- et le solde, soit	950.31 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 4.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2019, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des exercices précédents, ont été les suivants :



Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2017	3 000.00	3.00	3 000.00		0.00	0.00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

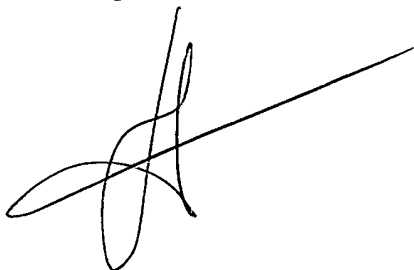
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

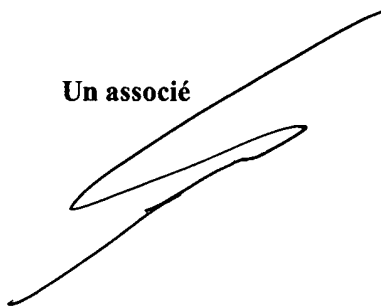
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

La présidente



Un associé



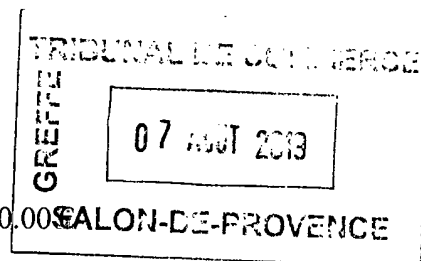

A DAY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.000 €

Siège social : 189 Traverse des Genets

13410 LAMBESC

824 911 168 RCS SALON DE PROVENCE



**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 JUIN 2019**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport et la présidente approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition et la présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 4 950.31 €, de la manière suivante :

- | | |
|--|------------|
| - Un résultat de | 4 950.31 € |
| - Une somme de | 4 000.00 € |
| à la distribution de dividende, soit par action, | |
| un montant de | 4.00 € |
| - et le solde, soit | 950.31 € |
| au compte "Autres réserves" | |

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 4.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2019, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2017	3 000.00	3.00	3 000.00		0.00	0.00

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



A DAY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

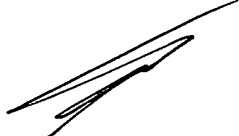
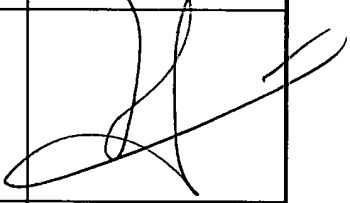
Siège social : 189 Traverse des Genets

13410 LAMBESC

824 911 168 RCS SALON DE PROVENCE

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN

2019

Associé	Titres*	Voix	Mandataire	Signature
Frédéric BEHOT 8 bis route d'Aix LAMBESC (Bouches du Rhône)	500 PP	500		
Laurence BEHOT 189 Traverse des Genets LAMBESC (Bouches du Rhône)	500 PP	500		
TOTAL sur les 1 000 actions composant le capital social	1 000 PP	1 000		

Le soussigné certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que 2 associés, présents ou représentés, totalisent 1000 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 1000 voix.

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Le Président

